

La participation citoyenne en contexte démocratique : un effort d'intégration au cosmos

Introduction

Un citoyen, de quelque pays, de quelque régime politique qu'il soit, ne peut, aujourd'hui, rester indifférent aux problèmes du cosmos. Le cosmos, comme le précise le *Nouveau Petit Robert* est « l'univers considéré comme un système bien intégré » où chaque espèce a sa place. Aucune n'est inutile. Telle que définie, la nature ou l'environnement est un miracle. Cette harmonie du cosmos existait depuis 4,5 milliards d'années, quand l'homme, en tant que homo *sapiens*, a fait son apparition, il y a seulement 180 000 ans. Mais il a, par ses différentes activités, notamment l'agriculture, façonné progressivement la face de la terre et perturbé l'harmonie cosmique. C'est le début des problèmes environnementaux qui, « depuis 1948, se sont multipliés et, plus encore, globalisés. » (LARRERE : 2015, p. 5.) Les différents sommets consacrés à la crise écologique de notre planète attestent, tous, la prise de conscience de l'acuité de la situation que les spécialistes attribuent fondamentalement aux activités anthropiques.

Face à cette nouvelle donne, comment est-il possible d'attendre du citoyen un comportement écologiquement viable dans un monde régenté par la logique de la production et de la consommation ? La démocratie qui est le support de cette philosophie productiviste peut-elle contribuer à l'intégration environnementale du citoyen ? Que pouvons-nous faire ? Et que devons-nous faire en tant que citoyens ?

1- Démocratie et problèmes environnementaux

Contrairement aux régimes monolithiques ou autocratiques, où le pouvoir est exercé par un individu ou par quelques hommes, l'espoir que concentre en soi le système démocratique est fonction de sa propre nature. En régime démocratique, les problèmes sociaux sont soumis à l'appréciation du public dont l'avis est pris en compte dans les consultations. Le but de cette initiative est d'amener tous les acteurs à se sentir concernés par la recherche de solutions aux problèmes qui les touchent. Dans cette optique, on peut dire que la démocratie s'emploie à ce que chaque citoyen (en position de décision délibérative) se fasse l'avocat des acteurs absents, de ceux qui ne peuvent pas prendre la parole lors d'une négociation, ou qui ne sont pas invités

à la table des négociations, en ce moment crucial des problèmes environnementaux. Ces acteurs dont il faut tenir compte, ce sont les générations futures, les êtres vivants non humains et le milieu naturel dans lequel nous vivons. De ce point de vue, la démocratie, comme mode de pouvoir participatif, peut être un moyen de lutte contre le désintérêt que pourraient manifester les citoyens pour la crise écologique.

Mais de quoi se rend-on compte réellement ? On s'aperçoit que la génération actuelle se permet d'utiliser autant de ressources non reproductibles qu'elle veut, et de perturber le climat, sans tellement se soucier du sort des générations à venir, pratiquement exclues du marché actuel. Il y a donc une dictature du présent sur l'avenir, sur le futur au mépris même de l'attention particulière que nous devons accorder aux problèmes environnementaux pour la sauvegarde de notre planète. Nous ne pourrions pallier cette dictature que si chacun de nous se projette dans le temps avec la conscience qu'il est l'héritier d'un patrimoine écologique qu'il a la responsabilité de léguer aux générations futures pour la satisfaction de leurs besoins.

A cet effet, nous avons encore du chemin à faire. Le développement de l'économie de marché, lié à l'avènement de la démocratie, a libéré la violence humaine à l'égard du cosmos. Celle-ci a finalement conduit au « trafic de la nature », où chacun, emporté par l'appât du gain, est aujourd'hui en situation de commerçant, de marchand permanent. On ne tient plus désormais compte de la parcimonie qui était le leitmotiv des sociétés anciennes. Chacun se comporte comme si le temps avait suspendu son envol, comme si les instants vécus étaient les derniers. Tout le monde est pratiquement en situation de campeur. Qu'est-ce à dire ? Dans les campements, non seulement on pose des pièges, mais on chasse également au fusil, et on coupe le bois. On va jusqu'à utiliser des poisons de pêche afin de s'assurer qu'on a tout pris. Ainsi, pendant que le fusil décime la faune, la tronçonneuse dévaste la flore. Autrement dit, ce sont avant tout les haches, les coupe-coupe et les feux de brousse des petits paysans ainsi que les bulldozers des sociétés agro-industrielles qui ont aujourd'hui raison du manteau forestier et, de façon générale, du couvert végétal. On passe ainsi de l'exploitation parcimonieuse dont le souci était la préservation des différentes espèces, à une exploitation totale et sauvage.

C'est pourquoi, les sociétés démocratiques et la démocratie elle-même, en tant que système, sont confrontés à des défis écologiques majeurs : changement climatique, dégradation de la biodiversité, pollution, raréfaction des ressources naturelles, etc.

Deux raisons peuvent expliquer cette faiblesse ou cette incapacité de la démocratie à affronter efficacement les dérives environnementales : « Des prises de décisions motivées par des

intérêts politiques égoïstes et l'ignorance par les citoyens des enjeux de la protection de l'environnement... » (Grégoire Traoré : 2014). C'est pourquoi le philosophe allemand, Hans Jonas, dans ses ouvrages, *Le principe responsabilité* et *Une éthique pour la nature*, soutient, globalement, que la démocratie n'est pas une structure organisationnelle propice à la sauvegarde de l'environnement¹. Il y montre que le système démocratique, dans sa structure et dans son fonctionnement, développe un comportement peu respectueux de l'environnement du fait même du caractère permissif du jeu des intérêts favorisé par ce système (Grégoire Traoré : 2014).

En effet, après avoir porté un regard critique sur la démocratie participative qui renforce l'action des citoyens à la prise des décisions politiques, Jonas la trouve peu efficace pour développer chez ceux-ci le comportement écologique requis. Il apparaît, au regard du philosophe allemand, que la forme de démocratie qui « cadre avec le contexte de crise écologique est la démocratie représentative. A partir du moment où les citoyens n'ont pas une conception claire de l'ampleur du problème écologique et que leurs comportements changent en fonction de leurs besoins quotidiens et de leurs intérêts égoïstes, il devient nécessaire de susciter un pouvoir représenté par des experts vertueux et avertis afin de déterminer des mesures ou des principes rigoureux de gestion de l'environnement naturel » (Traoré, 2104).

La préoccupation de Jonas est de penser un pouvoir de régulation des questions environnementales censé s'appuyer sur des principes rigides régulateurs de l'action. Dans la mesure où la société contemporaine productiviste ne semble pas prendre la mesure de ses responsabilités dans la protection des ressources naturelles, il est impérieux d'établir une force représentative des intérêts des générations présentes et futures, et des normes rigoureuses qui soient capables de réguler son action. Cette force, une puissance contraignante, est appelée à prendre les mesures nécessaires, comme principes normatifs de l'exploitation des ressources naturelles. Donc, la préférence affichée par Jonas à la démocratie représentative au détriment de la démocratie participative s'inscrit dans le souci de déterminer des actions rigoureuses, sinon contraignantes pour le citoyen en vue de la préservation des ressources environnementales. Au nom du souci écologique, Jonas va jusqu'à soutenir que « nous pouvons même accepter comme prix nécessaire pour le salut physique une pause de la liberté dans les affaires extérieures de l'humanité » (Hans JONAS : 1998, p. 113). Par « affaires

¹ On peut, à ce sujet, lire avec intérêt, l'article de Grégoire Traoré, « Démocratie et gestion de l'environnement à la lumière de l'éthique de la responsabilité de Hans Jonas », <http://www.implications-philosophiques.org/actualite/une/democratie-gestion-de-l'environnement>, consulté le 11 janvier 2018 à 17 h 38 mn.

extérieures », nous pouvons entendre les rapports de l'homme à la nature. C'est clair, chez Jonas, seuls les régimes tyranniques, autoritaires sont à même de prendre des mesures qui pourraient être appliquées pour sortir de l'impasse écologique. Mais il ne présente la voie tyrannique, autoritaire que comme une solution conjoncturelle. Autrement dit, les mesures contraignantes, donc la suspension de la liberté dans le contexte de la crise environnementale ne sont recommandables que dans la situation où il n'y aurait pas d'autres choix. La tyrannie serait écologiquement perçue comme une tyrannie heureuse, bienveillante. Les différentes rencontres internationales organisées dans le cadre des problèmes environnementaux à l'ère des démocraties modernes donnent, quelque part, raison au philosophe allemand.

En effet, les maigres succès des différents sommets consacrés aux problèmes de l'environnement, depuis la première réunion mondiale de Stockholm en Suède en 1972, montrent bien que la démocratie, portée par l'économie libérale, n'est pas le régime politique approprié pour la sauvegarde de la terre, notre maison. De Stockholm à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2011, en passant par Copenhague (Danemark) en 2009, (les plus importants sommets mondiaux sur l'état de l'environnement), la démonstration la plus remarquable est, en gros, le résultat dérisoire des conférences, où les responsables des différents pays ne parviennent pas à prendre des décisions efficaces et astreignantes à propos des principaux problèmes écologiques mondiaux. La raison des maigres résultats obtenus à ces sommets s'explique, on le sait, par des intérêts d'ordre économique. Ceux-ci mettent les pays industrialisés dans une situation embarrassante quand ils tentent de persuader les pays en voie de développement d'éviter les erreurs de la civilisation technologique, fleuron de la démocratie. Il ne s'agit pas de renoncer à la démocratie au profit d'un régime liberticide. Une telle option serait suicidaire pour l'évolution actuelle des mentalités dont le corollaire est le pluralisme des opinions. Mais, il faut le souligner, la démocratie, par son caractère permissif, a contribué, d'une manière ou d'une autre, à la détérioration des rapports de l'homme à la nature, perçue non plus comme un habitat, mais comme une entité ayant une valeur exclusivement instrumentale, c'est-à-dire économique.

C'est cette perception de l'environnement que les sociétés industrielles et les démocraties ont réussi à « implanter » dans l'imaginaire collectif des temps modernes qu'il y a lieu de revisiter pour assainir les rapports de l'homme au cosmos.

2- Le cosmos à l'épreuve de la modernité

Quelle est la conséquence de cette vision instrumentaliste de l'environnement ? Luc Ferry dans son ouvrage intitulé, *Le nouvel ordre écologique*, l'exprime clairement : « Le terme d'environnement s'est imposé de façon plus crédible que le mot « nature ». Le choix n'est pas neutre. Etymologiquement, le mot « environnement » désigne ce qui environne, et dans le contexte, plus précisément, ce qui environne l'espèce humaine. Cette vision anthropocentriste est conforme à l'esprit de notre civilisation conquérante dont la seule référence est l'homme et dont toute l'action tend à une maîtrise totale de la terre (FERRY : 1992, p. 126).

Dès ce moment, une nouvelle philosophie de l'environnement s'est mise en place. La nature ou l'environnement n'est plus ce que l'on ne peut toucher, sinon avec un infini respect, ou encore transformer, mais avec beaucoup de prudence. Elle est devenue un objet manipulable, un objet entre les mains d'un sujet pensant radicalement séparé de la nature elle-même. La réalisation de la vocation humaine sera d'autant plus accomplie que l'homme aura soumis la nature, forcé celle-ci à livrer ses secrets. « La nature, autrefois représentée comme une déesse généreuse (la Déesse-Mère, symbole ancestral de fécondité, qui est vite identifiée par les écologistes à la Terre-Mère) qu'on vénérât, devient une femme que l'on viole et domine, ou encore une femme qui se dénude et se livre à la science » (André BEAUCHAMP : 1991, p. 28). Lentement, la nature cesse d'avoir sa propre valeur pour ne plus représenter qu'une valeur d'usage, une fonction utilitaire. Seul, l'être humain subsiste comme valeur hors de la nature, comme mesure des choses, parfois comme maître absolu. Bref, dans la dualité homme-nature, la modernité aurait affirmé l'homme comme valeur et réduit la nature à l'état de chose. Entre l'homme et l'environnement, il s'est définitivement installé un rapport purement économique.

Ce rapport mercantile de l'homme à la nature traduit la scission désormais instaurée entre les deux entités. Par la puissance acquise de la science et de la technique modernes, l'homme s'emploie tous les jours à s'affranchir de la nature pour se définir, en dernière analyse, comme un être d'antinature, au mépris même des leçons de l'écologie.

3- Les leçons de l'écologie

Définie comme la science des relations entre les êtres vivants et leur milieu, l'écologie nous apprend que l'homme est aussi un « facteur biotique », qu'il est dans la nature et qu'il y est

particulièrement actif. En clair, les développements contemporains de l'écologie réinscrivent l'homme dans la nature et présente l'histoire des systèmes écologiques comme le produit des perturbations naturelles et des actions anthropiques. L'homme fait partie donc l'environnement. Il en constitue l'un des éléments en tant que maillon de la chaîne écologique. Autrement dit, l'écologie souligne le caractère systémique et relationnel de l'environnement, c'est-à-dire un système, un ensemble d'éléments interdépendants auquel l'homme est intégré. Il ne doit donc pas s'y soustraire. Parce qu'il s'en est affranchi, il a provoqué les dérives auxquelles nous assistons.

En prouvant le caractère systémique de la création, l'écologie, à l'instar de la physique, de la biologie et de la psychanalyse, inflige une autre blessure au narcissisme humain, à notre *ego* collectif. Elle montre ainsi, que, même perché sur le dernier barreau de l'échelle de l'évolution, l'être humain n'est pourtant pas le maître de la vie dont il peut disposer. S'il veut se maintenir, il est appelé à prendre conscience de la communauté qui l'unit à l'ensemble des vivants. Il s'agit de reconnaître, ici encore, que les hommes ne sont qu'une infime partie de l'univers, qu'ils en dépendent de part en part et qu'à ce titre, ce dernier doit faire l'objet d'une valorisation et d'un respect aussi élevés que ceux que nous réservons d'ordinaire à l'humanité. La reconnaissance de cette dépendance devrait conduire à élever la valeur du milieu générateur de vie au niveau d'une fin en soi. Cela permettrait d'en finir avec cette tradition écologiquement naïve de l'homme ne valorisant que son semblable, cette tradition soutenue par une éthique homocentrique, résultat d'une longue histoire humanistique au sein de laquelle la nature, conçue comme un environnement, a été dépréciée en tant que monde aliéné, moins qu'humain, inférieur et donc indigne d'une valorisation fondamentale. Dans la mesure où, dans le cosmos, tout est lié au sein d'une hiérarchie vivante, l'activité humaine doit être elle-même envisagée de manière systémique pour contribuer à la promotion de la vie.

Les comportements traditionnels ont depuis longtemps intégré cette vérité aux rapports des anciens à leur environnement : l'Africain des sociétés traditionnelles, c'est-à-dire précoloniales, ne verse, par exemple, jamais de l'eau chaude par terre, ni « éventrer » la terre pour le labour sans implorer la grâce des entités telluriques ; en refaisant sa charpente, le paysan ne manquait de planter un clou où l'hirondelle accrocherait son nid (Catherine Larrère, 1997 : 15). Et s'il arrivait que le petit d'hirondelle tombe du nid par accident, il faut en prendre soin. C'est l'enseignement qui se dégage du comportement d'un sage Bambara de la société malienne traditionnelle, rapporté par Hampâté Bâ. Sous le choc d'une rafale de vent qui a ébranlé la charpente de la case où le sage enseigne le coran à des fidèles, un nid

d'hirondelle, situé en équilibre en haut du mur, sous l'avancée du toit, s'entrouvrit, laissant tomber un oisillon : « Il le prit dans ses mains, dit Hampaté Bâ, réunies en en forme de coupe... Puis, déposant l'oisillon, il se leva, prit une caisse et le posa au-dessous du nid. Il sortit et revint peu de temps après. Entre ses doigts nous vîmes une grosse aiguille et un fil de coton. Il monta sur la caisse, déposa le petit d'hirondelle au fond du nid qui s'était déchiré et répara celui-ci avec le même soin qu'il mettait autrefois à broder les boubous. Puis il redescendit et reprit sa place sur la natte. Nous attendions impatiemment la suite de sa leçon ; mais au lieu de reprendre le chapelet qui servait de base à ses explications, il le laissa de côté. Après un moment de silence, il s'adressa à nous et nous enseignait de ne jamais tuer un animal sans nécessité, fût-ce un simple moustique. Pour lui, la nature entière, animaux et végétaux compris, devrait être respectée, car elle était non seulement notre Mère nourricière, mais encore le grand Livre divin où tout est symbole vivant et source d'enseignement (Hampaté Bâ, 1980 : pp. 61-62). Quelle leçon ce passage inspire-t-il ? Il y a nécessité d'étendre le champ éthique ; le devoir moral n'est plus confiné dans la sphère du vivant, mais prend en compte toutes les composantes de la nature auxquelles la survie de l'homme lui-même est lié. Pour ce faire, l'homme est appelé à veiller au maintien des équilibres écologiques et des ressources de la terre. De là, l'effort d'intégration au cosmos auquel il est appelé aujourd'hui.

4- La responsabilité de l'homme

4.1- Une responsabilité historique

Dans le livre de la Genèse, au chapitre 2, verset 15, on pouvait lire : « Dieu confia le jardin d'Eden à l'homme pour qu'il le garde et le cultive. » Voilà qui est suffisamment clair et démontre sans ambiguïté que les hommes en général, et les chrétiens en particulier, doivent non seulement se garder de dégrader ou de polluer l'environnement, mais qu'ils ont une responsabilité directe à assumer la préservation et la bonne gestion de la création, œuvre de Dieu. Ce verset biblique, faut-il le souligner, met l'accent sur deux objectifs, deux responsabilités différentes, mais essentielles. L'homme est appelé à :

- garder le jardin, autrement dit, à maintenir, à sauvegarder la création ; à ne rien détruire et, en particulier, à préserver la vie sauvage ;

- cultiver le jardin, c'est-à-dire à l'exploiter, à le faire fructifier et ainsi à contribuer à l'achèvement de la création. L'Apôtre st. Paul, s'adressant aux Romains, confirma cette responsabilité dynamique de l'homme en ces termes : « Nous le savons, toute la création gémit jusqu'à ce jour en travail d'enfantement » (Rm 8, 22). Il n'est nullement question d'arrêter le développement ou le progrès. Il ne s'agit pas non plus d'accepter n'importe quel développement ; et quant au progrès, il convient de définir ce qui doit être bénéfique à l'homme, à la société et/ou à la création.

Toutes ces interpellations fondamentales ont été, sinon approfondies, du moins présentes à la conférence mondiale sur l'environnement et le développement, organisée par l'Assemblée générale des Nations Unies à Rio de Janeiro, au Brésil, donc dans un pays en voie de développement, du 3 au 14 juin 1992. La question de l'environnement apparaît désormais comme une question incontournable. Par l'ampleur planétaire de la crise, elle est devenue une composante de toutes les réalités collectives dans l'ordre économique, social, culturel. Elle est une préoccupation qui touche tous les niveaux, tous les secteurs de l'existence. Elle concerne les individus et les communautés, les peuples et les Etats. C'est en cela qu'elle apparaît au plus haut point une question politique. De ce point de vue, elle concerne la responsabilité de chacun dans sa conscience, son existence et son mode de vie ; elle relève aussi des instances responsables collectives qui ont pour vocation, par des moyens appropriés, de promouvoir d'une manière volontariste des orientations, de définir des objectifs, de mettre en œuvre des stratégies. Au total, les hommes et les femmes ont le devoir de contribuer à l'assainissement de l'environnement, par le sens qu'ils ont de leur responsabilité à l'égard du bien commun.

4.2- La nouvelle responsabilité de l'homme

Dans une perspective holiste où nous inscrivons la philosophie écologiste, nous réaffirmons que chaque facteur de l'environnement, dont l'homme fait partie, est lié à tous les autres, proches et lointains, connus et inconnus. Tout exerce une influence sur la vie et sur l'existence de l'humanité. C'est avec inquiétude que nous constatons la détérioration de l'environnement et ses conséquences sur tous les êtres vivants : plantes, animaux et hommes. C'est cette vie, en général menacée, qu'il s'agit de défendre. En défendant la vie en général, nous défendons l'homme. Au contraire, en défendant seulement ou surtout l'homme, nous pourrions agir contre ce qui reste comme vie et, par conséquent, en l'endommageant ou en la détruisant,

nous pourrions créer des conditions néfastes pour l'homme lui-même. On ne peut penser que l'humanité puisse vivre, se développer et progresser en solitude dans un monde comme celui que nous sommes en train de créer en étendant la désertification et en faisant disparaître la vie de zones qui ne cessent d'augmenter dans tous les continents.

Le droit à l'environnement est un droit naturel, préexistant à toute loi. Avoir acquis la vie donne, par conséquent, le droit à l'environnement où elle doit se dérouler, se développer, se perpétuer. C'est pourquoi, la préoccupation essentielle de l'homme, à l'heure actuelle, est la sauvegarde de l'environnement dans toutes ses composantes afin d'assurer la survie de l'humanité.

Pour y arriver, l'être humain est appelé à revisiter le rapport qu'il a entretenu avec la nature jusque-là. Ceci exige la remise en cause de cette vision mécaniste du cosmos pensé comme un ensemble de causes et d'effets qu'il appartient à l'homme de comprendre, de saisir à des fins essentiellement utilitaires. Nous connaissons l'impasse à laquelle cette perception de l'univers a conduit l'humanité. C'est pourquoi la nouvelle responsabilité de l'homme consiste à élargir le sens de l'éthique au-delà de la sphère de l'humanité, au-delà de toute morale conventionnelle. Celle-ci consiste à n'accorder de valeur qu'à la seule espèce humaine. Dès lors, la nature doit revêtir un autre statut. Elle doit être appréhendée comme sujet de droit. C'est en ce sens qu'il faut comprendre l'éthique de la terre du forestier américain, Aldo Leopold, fondateur de l'éthique de l'environnement : « Le fait que la terre soit une communauté est le concept de l'écologie, mais c'est par un élargissement de l'éthique que cette terre doit être aimée et respectée... Nous outrageons la terre, parce que nous la considérons comme une marchandise qui est notre propriété, mais si nous la regardons comme une communauté à laquelle nous appartenons, il y a toutes les chances que nous commençons à en faire usage avec amour et respect... » (Aldo LEOPOLD : 1995, p. 283).

Conclusion

Comment pouvons-nous donc, dans notre univers quotidien, contribuer à protéger cette terre, cette communauté à laquelle nous appartenons ?

Il faut cultiver la modération. Cette nécessité qui s'impose aujourd'hui comme un impératif au regard de l'ampleur de la crise, appelle à deux attitudes fondamentales.

La première consiste à remettre en cause la philosophie anthropocentriste qui consiste à penser fondamentalement la nature comme un réservoir de biens dans lequel l'homme peut puiser à volonté, pour l'appréhender comme un sujet moral, comme une réalité digne de respect. La deuxième consiste à changer nos modes de comportement pour notre survie et celle des générations futures si nous voulons qu'elles vivent dans des conditions acceptables.

A cet effet, nous pouvons :

- nous contenter davantage de ce qui est nécessaire et résister à la tentation de la publicité et de la mode qui poussent à la consommation du superflu ;
- prendre une distance par rapport à cette culture de la production et de la consommation, qui est la nôtre, pour éviter les pièges de la civilisation des loisirs à outrance ; tout est, certes, permis, mais tout n'est pas utile ;
- réduire au moins notre consommation d'essence, si nous ne pouvons renoncer à la voiture, notre consommation d'eau potable, d'électricité ;
- favoriser le développement des énergies renouvelables ;
- lutter contre la pollution domestique et pratiquer le tri sélectif des déchets en vue du recyclage dans la mesure du possible ;
- développer l'éducation, la sensibilisation à l'environnement auprès des jeunes à l'école, ou bien dans le cadre du catéchisme ;
- dénoncer la désinformation dont nous sommes objet de la part des climato-sceptiques ;
- participer aux débats politiques pour encourager les autorités locales, régionales ou nationales à prendre des mesures saines pour la préservation de l'environnement.

Ces solutions pratiques aux problèmes écologiques de l'heure s'inscrivent dans le cadre l'effort auquel chaque citoyen est appelé pour contribuer à la protection de notre planète en péril. L'effort d'intégration du citoyen au cosmos s'inscrit en fin de compte dans une perspective écocentré.

Monsieur Vincent AYENA

Enseignant-Chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi

Références bibliographiques

BEAUCHAMP, André, *Pour une sagesse de l'environnement*, Ottawa, Novalis, 1991.

DESCOLA, Philippe, *Par-delà nature et culture*, Paris Gallimard, 2005.

DORST, Jean, *La nature dénaturée*, Paris, Delachaux Et Niestlé, 1965.

FERRY, Luc, *Le nouvel ordre écologique*, Paris, Grasset Fasquelles, 1992.

HAMPATE BÂ, Amadou, *Vie et enseignement de Tierno Bokar. Le sage de Bandiagara*, Paris, Seuil, 1980

HULOT, Nicolas et al., *Pour que la terre reste humaine. Entretiens*, Paris, Seuil, 1999

JONAS, Hans, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Cerf, 1990.

LARRERE, Catherine, *Les philosophies de l'environnement*, Paris, PUF., 1997.